

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FEVRIER 2010.**

Le vingt-cinq février deux mille dix, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Aurélie BERGER.

Etaient présents : M. Pierre HERMETEY, M. Jacques SATRE, M. Jean-Luc LIVERNEAUX, M. Eric MICHEL, M. Eric LENOIR, M. François BELARGENT, Melle Caroline KURTZ, M. Franck SUCHETET, M. Cyril CHAUVOT, Mlle Stéphanie GAUDIER, Mme Magali COUM, M. Laurent CAUCHOIS, Monsieur Patrice GUET, Mme Stéphanie MULLER, M. Didier DOUGY, Mademoiselle Karine CHAUFFOUR, Mlle Gwenaëlle RAVAUT.

Etait excusée : Mme Karine CAISSE.

Monsieur Patrice GUET est nommé secrétaire de séance.

1) Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2010

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2) Informations générales

Cœur de village

Madame le maire demande à Monsieur DUSOLLE, architecte désigné pour travailler sur l'étude « Cœur de village », d'exposer à l'ensemble des membres du conseil ainsi qu'aux administrés présents, les propositions étudiées à ce jour.

Monsieur DUSOLLE expose les deux possibilités d'aménagement de logements au dessus de l'école maternelle, à savoir un studio et un type 2 ou un grand type 3. La première proposition serait envisageable pour un coût total de 206 000,00 € TTC. Sachant que les subventions de la région pour ce type de projet sont octroyées par logement, elle serait financièrement plus favorable. Le total des deux loyers qui seraient perçus par la commune sur ces deux logements est estimé à 468,00 € mensuels.

Monsieur DUSOLE explique ensuite que concernant les logements prévus à l'étage du bâtiment situé place de l'église, actuellement en rénovation, le montant des loyers est estimé à 887,00 € mensuels pour un coût d'aménagement de 113 000,00 € TTC.

Madame le maire remercie Monsieur DUSOLLE de cette présentation et précise, par rapport à l'ensemble de l'étude effectuée par Madame HOLLARD, paysagiste, et Monsieur DUSOLLE, que seuls les logements pourront être réalisés sur les quatre années à venir.

3) Administration générale

Délibération 2010/09 : Désignation complémentaire au sein du conseil d'administration du C.C.A.S.

Mme le Maire rappelle les dispositions du décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et notamment le fait que ceux-ci sont présidés par le Maire et composés, en nombre égal, de membres désignés par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est actuellement composé de 9 membres, le Maire (président de droit), 4 membres élus par le conseil municipal en son sein et 4 membres désignés par le maire pour leurs compétences en matière d'action sociale.

Madame le maire propose de faire évoluer le nombre de membres du conseil d'administration et de passer à 5 le nombre de membres élus par le conseil en son sein et 5 le nombre de membres désignés par le maire.

Suite à cette séance de conseil municipal, Madame le maire explique qu'elle nommera par arrêté 2 nouveaux membres, un qui remplacera Madame Angéline LAMARE, décédée, et un en vue de respecter la parité entre le nombre de membres élus et le nombre de membres désignés, à savoir :

Mme Marie-Rose LACOUR
Mme Virginie GARNAULT

Qui rejoindront l'équipe des membres désignés existante :

Mme Jocelyne ALANIECE
Mme Valérie CAUCHOIS
Mme Nicole REGNIER

Les 4 membres déjà élus lors des délibérations n°2008/24 en date du 21 mars 2008 et n°2008/72 du 25 septembre 2008 sont :

Mme Karine CAISSE
Mlle Gwenaëlle RAVAUT
Melle Karine CHAUFFOUR
M. François BELARGENT

Mademoiselle Caroline KURTZ étant candidate pour être membre du conseil d'administration du CCAS, le Conseil Municipal, moins les voix de Karine CHAUFFOUR et Jean-Luc LIVERNEAUX qui s'abstiennent,

ELIT Mademoiselle Caroline KURTZ pour siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Délibération 2010/13 : Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation d'épandage des boues de la station d'épuration de l'agglomération Auxerroise.

Madame le maire informe le conseil municipal que la préfecture de l'Yonne a adressé un dossier de demande d'autorisation, au titre du code de l'environnement, de procéder à l'épandage des boues de la station d'épuration de l'agglomération Auxerroise, sise à Appoigny sur la commune de Gurgy.

Cette demande fait l'objet d'une enquête publique du samedi 20 février 2010 au samedi 6 mars 2010 inclus, qui se déroulera sur la commune de Gurgy.

En outre, le conseil municipal de Gurgy est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête, avis qui ne peut être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de l'enquête.

Monsieur Eric MICHEL a été chargé de donner son avis sur le dossier et a transmis ses conclusions en commission Urbanisme Sécurité Environnement.

Après en avoir entendu les explications de Mme le Maire et l'avis de la commission U.S.E. et en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

EMET un avis favorable aux conditions suivantes :

- Prendre en compte l'existence récente du centre d'éducation renforcée,
- Ne pas épandre sur la parcelle exclue CJ02
- Respecter le protocole d'épandage qui est très stricte, en particulier le respect des distances par rapport aux voies, aux habitations et aux points d'eau, les conditions d'enfouissement, délais après l'arrivée des sédiments conditionnés en granulés contenus dans des gros sacs (15 jours) et enfouissement dans les 24 à 48h maximum.

Madame le maire demande à Monsieur Eric MICHEL de faire un point sur la gestion des déchets à Gurgy. Eric MICHEL explique que le tri au porte à porte sera instauré d'ici fin 2010. Il indique que la communication écrite sur la gestion des déchets n'est pas efficace et que seule une communication orale peut permettre de faire évoluer la situation. Ce sera le rôle des ambassadeurs du tri qui sont embauchés par la communauté de l'Auxerrois. Monsieur MICHEL informe qu'il se rendra disponible pour effectuer des interventions publiques sur le sujet, auprès des écoles, des associations, de la population. Il fait une démonstration en

direct devant le conseil municipal.

Monsieur Pierre HERMETEY explique que les administrés effectuant des dépôts sauvages, lorsqu'ils sont identifiables sont systématiquement avertis par courrier écrit de la mairie

4) Finances

Mademoiselle Stéphanie GAUDIER présente les résultats d'exécution du budget assainissement pour l'exercice 2009 ainsi que le budget envisagé pour l'année 2010.

L'exécution du budget 2009 laisse apparaître les résultats bruts suivants :

| | |
|---|-------------|
| excédent brut d'exploitation 2009 : | 48 305.00 € |
| excédent brut d'investissement 2009 : | 27 943.05 € |

Attention : les résultats 2009 ne sont pas validés, la comptabilité 2009 n'étant pas clôturée. Les chiffres donnés ici sont donc susceptibles d'évoluer.

En intégrant les résultats cumulés des exercices antérieurs (cf. tableau joint), les résultats nets cumulés seront les suivants :

| | |
|---|---------------------|
| Déficit net cumulé d'investissement : | - 13 733.82 € |
| Excédent net d'exploitation : | 121 277.38 € |
| Excédent total disponible : | 107 543.56 € |

Le budget 2010 porte sur 54 000 euros en exploitation et 62 400 euros en investissement, soit 116 400 euros au total.

Les principales dépenses sont :

- le remboursement des emprunts en cours pour 14 000 € pour la part du capital et 3 100 € pour la part des intérêts
- l'inscription de 46 400 € pour régler le solde des factures relatives aux travaux d'assainissement du chemin d'exploitation et autres.

Le tout est financé par :

- le FCTVA à hauteur de 12 400 €
- les dotations aux amortissements pour 52 000 € (2009 + 2010)
- des redevances d'assainissement estimées à 52 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

VOTE le budget primitif 2010 pour l'assainissement

Stéphanie GAUDIER explique que des travaux incontournables ont été effectués fin 2009 alors qu'il n'y avait plus de crédit sur les lignes budgétaires concernées et qu'une ouverture de crédits est nécessaire pour permettre le paiement des factures.

Délibération 2010/11: Ouverture de crédits avant l'adoption du budget primitif 2010

Le Conseil Municipal,

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que certaines immobilisations doivent être réalisées avant l'adoption du budget primitif principal de l'exercice 2010, selon le détail ci-dessous :

| LIBELLE | ARTICLE | OPERATION | MONTANT |
|--|---------|-----------|----------------|
| Ballon eau chaude football | 21318 | 60 | 1 600 € |
| Chaudière murale au PRJ | 21318 | 50 | 3 700 € |
| Matériel divers ateliers municipaux | 2188 | 999 | 1 300 € |
| TOTAL Immobilisations corporelles | | | 6 600 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les sommes à hauteur de 3 700 € pour l'opération 50, 1 600 € pour l'opération 60 et 1 300 € au titre des opérations non individualisées.

- **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget primitif principal 2010.

5) Urbanisme

Délibération 2010/12 : extension du réseau basse tension – éclairage public – réseaux télécom et voirie – chemin d'exploitation

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2 d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2008/17 en date du 12 février 2008, le conseil municipal a décidé d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'Urbanisme.

CONSIDERANT

- que l'implantation de futures constructions chemin d'exploitation justifie des travaux d'établissement des réseaux d'électricité basse tension, télécommunication et voirie,

- que la participation est établie sur une profondeur de 60 mètres et par conséquent qu'il y a lieu de proratiser la surface occupée sur la surface globale de calcul de la participation,

Madame le Maire rappelle également que par délibération n° 2009/47 en date du 28 mai 2009, le conseil municipal a décidé d'appliquer d'une part la participation voirie réseaux (PVR) pour la desserte des parcelles ZH 17, ZH 406 et ZH 417, et a autorisé Madame le maire à demander des devis pour la réalisation des travaux nécessaires à la desserte de ces parcelles.

Madame le Maire précise qu'un permis de construire a été déposé par le nouveau propriétaire de la parcelle ZH 17 (Monsieur DESCHAMPS) ce qui implique l'extension des réseaux, le terrain étant situé en zone constructible du POS.

Madame le maire propose de valider le plan de financement prévisionnel suivant:

Extension Basse tension

- participation SIER 3 779,00 € TTC
- participation communale 2 715,00 € HT

Eclairage public

- participation SIER 724,08 € HT
- participation de la commune 1 007,92 € TTC

Réseau télécom :

- participation SIER Pas de financement
- participation communale 1 732,00 € TTC

La somme totale mis à la charge de la commune par le syndicat est de **5454,85 €**

Pour la réalisation de la voirie, COLAS NOVELLO propose un devis dont le montant s'élève à **8 115,00 HT**.

Le coût total pour la commune est donc de **13 569.92 €**

Une convention de participation aux charges d'extension de réseaux sera signée entre les différents propriétaires concernés et la Commune de Gurgy afin que ces derniers remboursent les sommes engagées en fonction de la surface de leur parcelle en m² dans la limite des 60 premiers mètres de profondeur du terrain situé dans le périmètre de calcul.

| Calcul des lots | Surface des terrains en m ² | Calcul superficie PVR en % | Calcul Montant PVR en € |
|---|--|----------------------------|-------------------------|
| ZH 17 | 360 | 9,45 | 1 282,20 |
| ZH 406 et ZH 417 | 1854 | 48,66 | 6 603,32 |
| au-delà des parcelles ci-dessus + ZH 405 et au-delà pris en charge par la commune | 1596 | 41,89 | |
| TOTAL | 3810 | 100,00 | 13 569,92 |

Après en avoir entendu les explications de Mme le Maire et en avoir délibéré, le conseil Municipal, moins les voix de Madame Stéphanie MULLER et de Messieurs Laurent CAUCHOIS, Jean-Luc LIVERNEAUX, Jacques SATRE, Patrice GUET, François BELARGENT, Eric MICHEL et Didier DOUGY,

ADOpte le plan de financement prévisionnel proposé par le syndicat d'électrification

AUTORISE le maire à signer la convention entre le syndicat d'électrification et la commune concernant l'électricité basse tension, l'éclairage public et le réseau télécom

AUTORISE le maire à signer le devis de voirie proposé par le mieux offrant

AUTORISE le maire à signer la convention entre la commune et les différents propriétaires concernés concernant la répartition aux charges d'extension de réseaux

DIT que les montants ci-dessus indiqués sont estimés par rapport aux devis estimatifs fournis par les entreprises. Si les montants venaient à augmenter lors de la réalisation des travaux, la commune s'engage à prendre la charge supplémentaire. En revanche, si ces montants diminuaient, le coût serait répercuté au propriétaire

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal et budget assainissement 2010.

Délibération 2010/14 : Pôle de services à la population.

Modification de la délibération 2010/06

Le dynamisme et l'attractivité des territoires ruraux bourguignons sont étroitement liés à leur capacité à maintenir, voire accroître leur population et leurs activités économiques. Le niveau d'équipement et la facilité d'accès aux services sont les facteurs essentiels de ce dynamisme dans des domaines aussi variés que la santé, les services publics, l'enfance, les loisirs, les transports et la communication.

Aussi, le pôle de service sera une réalisation qui aura plusieurs rôles :

- Offrir de nouveaux services de proximité sur la commune grâce au relai de services publics qui pourra accueillir des organismes comme Pôle emploi, la caisse primaire d'assurance maladie, la caisse d'allocations familiales, le conseil général, la communauté de l'auxerrois, l'office de tourisme, ...
- Développer l'action sociale en offrant un véritable local d'accueil au centre communal d'action sociale, à l'ADMR, l'ADIL, la FDEY et à l'ADAVIRS
- Développer un lieu d'échange intergénérationnel en offrant une salle multi-activités aux associations de la commune

Et donc participer aux déplacements sans moteur

De plus, c'est l'opportunité de participer au renouvellement urbain en réalisant une opération dite de développement durable, un bâtiment prototype pour le département, paille produite localement, consommant peu d'énergie pour le fonctionnement à venir.

Le projet actuel du pôle de services est un bâtiment sobre répondant aux besoins minimums.
Description du projet : 1 salle multi activités, 2 bureaux, 1 entrée, des sanitaires.

Le projet est retenu par le conseil régional (3 seulement dans l'Yonne pour 2009 !). A ce titre, le conseil général nous met à disposition le bureau d'étude technique Enertech pour assurer l'accompagnement de ce projet.

Le plan de financement
Estimation prévisionnelle du coût global : 307 372 € T.T.C.

Plan de financement prévisionnel :

| Dépenses | HT | TTC | Recettes | HT |
|---|------------------|------------------|---|------------------|
| Travaux | 220 000 € | 263 120 € | Subventions : | |
| maîtrise d'œuvre | 21 000 € | 25 116 € | - ETAT (DGE) (30 % du HT) | 45 000 € |
| honoraires divers | 10 000 € | 11 960 € | Conseil Général de L'Yonne | 75 810 € |
| Autres frais divers (annonces, reprographie, assurance DO ..etc..) | 6 000 € | 7 176 € | - FEADER (26.76% du H.T.) max 30% de 600 000 Vient en ajustement des autres subventions avec un maximum de 80% subventionnables | 68 790 € |
| | | | - REGION (160 € du m2) soit pour 100 m2 | 16 000 € |
| | | | Emprunt | 51 400 € |
| TOTAL | 257 000 € | 307 372 € | TOTAL | 257 000 € |

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, moins les voix de Madame Stéphanie MULLER et de Madame Magali COUM qui votent contre

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour l'opération de création d'un pôle de services à la population
- **SOLLICITE** les subventions auprès du CR et de la DDT pour le FEADER
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2010.

6) Enfance jeunesse

Madame Magali COUM expose un bilan chiffré de la fréquentation du PRJ. Elle précise que la fréquentation est en hausse en comparaison de la même période sur 2009. Elle explique qu'une réflexion est nécessaire sur l'évolution des besoins des adolescents d'aujourd'hui.

Madame le maire remercie Magali COUM et informe les membres du conseil que le prochain pré-conseil aura lieu le 15 et le prochain conseil le 25 mars 2010.

7) Questions diverses

Monsieur Jean-Luc LIVERNEAUX transmet les remerciements de Madame ARCIONI concernant le travail effectué par les agents techniques au DOJO. Monsieur LIVERNEAUX demande des précisions sur l'étendue des missions de Mathieu NOCCARD, coordonnateur enfance jeunesse sur la commune concernant l'organisation des manifestations municipales. Madame le maire explique que Mathieu sera le relai de l'adjoint en charge du dossier en matière de gestion et d'administration de chaque manifestation.

Monsieur Laurent CAUCHOIS alerte sur l'augmentation des incivilités sur la commune et relate que les bouteilles de gaz du Proximarché ont récemment été ouvertes. Monsieur Pierre HERMETEY explique que l'ensemble des dégâts constatés ont été photographiés et communiqués en gendarmerie. Monsieur Eric MICHEL insiste sur la nécessité de faire évoluer la situation.

Madame Stéphanie MULLER indique que la société ATECH a été choisie lors de la dernière commission d'appel d'offres et qu'un mat sera bientôt installé à chaque entrée de la commune.

Monsieur Didier DOUGY remercie des travaux effectués chemin du halage. Il informe que deux jeunes Gurgycois sont arrivés deuxième et troisième de leur catégorie aux championnats de France d'athlétisme. Par ailleurs, les nouvelles des jeunes de l'association « La Trapanelle du désert » partis en rallye sont bonnes.

Monsieur Pierre HERMETEY indique qu'une réunion administrative, en compagnie de Christine LACOUR et Nathalie SEVESTRE, a eu lieu à la mairie de Monéteau concernant le passage de POS en PLU. Monsieur DECK, directeur général des services de la mairie de Monéteau, ainsi que deux de ses collaboratrices, nous ont expliqué les démarches et la procédure suivies lorsqu'ils ont eu à effectuer ce passage. Monsieur HERMETEY les en remercie et remarque que les indications transmises seront précieuses pour le bon déroulement de ce projet sur Gurgy.

L'ALEFPA a eu l'excellente idée d'associer la municipalité au comité de pilotage du CER. Ce comité s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 2 février 2010 à l'issue de la 1^{ère} session de septembre 2009 à janvier 2010. A l'issue, Monsieur Pierre HERMETEY, représentant du maire, a rédigé un compte-rendu dont l'ensemble des membres du conseil municipal a été rendu destinataire. Il précise qu'à l'occasion de ce comité, il a été impressionné par le sérieux du travail accompli au sein de cette nouvelle structure éducative.

Monsieur Laurent CAUCHOIS remercie les agents techniques de leur réactivité lorsque le village s'est trouvé enneigé.

**L'ordre du jour étant épuisé
la séance est levée à 21h30**